

# LE FOUILLOUSARD

## SOMMAIRE

Editorial du Maire	page 1
Bilan de l'année écoulée	
• Création d'une aire de jeux	page 2
• Rénovation cimetière	page 3
• Amélioration des voiries communales	page 4
• Installation de containers semi-enterrés	page 4
• Aménagement des jardins du belvédère	page 5
Projection 2022	page 6
Vie Communale	pages 6-7-8
Vie Associative	pages 9-10
Informations Diverses	pages 11-12
Inscription sur les listes électorales	page 13
GNAU	page 14
Etat civil année 2021	page 15
Infos Mairie	page 16

Directeur de la publication :  
Serge Ayache

Articles rédigés par le comité de rédaction.

Editeur : Mairie de Fouillouse  
Imprimé par à l'atelier à GAP  
Ne pas jeter sur la voie publique



## Editorial du Maire

Bonjour à tous,

Que dire de l'année 2021 qui vient de se terminer !

Que dire de plus sur cette pandémie qui mute, qui perdure et qui nous affecte tous, avec les contraintes et les frustrations que nous vivons au quotidien !

Le seul espoir, réside pour l'instant, dans cette immunité collective tant recherchée. Malheureusement, tous les pays de part le monde n'ont pas la même capacité d'espoir. Alors pour combien de temps encore ! Nul ne le sait vraiment à ce jour. Aussi, continuons d'appliquer les principes de bon sens pour limiter les risques de contamination même si cela doit être au détriment de notre activité sociale et de nos rencontres conviviales, car, se protéger c'est aussi protéger les autres.

Malgré ce contexte si contraignant, nous avons pu faire évoluer en 2021 certaines infrastructures de notre commune. Ainsi ont été réalisés une restructuration complète de la partie ancienne du cimetière, l'aménagement et l'accessibilité des jardins du belvédère et la création d'une aire de jeux pour les enfants. Pour les plus grands, une table de ping-pong a été installée ainsi que l'élargissement du terrain pour jouer aux boules. (Travaux qui seront développés dans les pages intérieures).

2022 sera une année de transition avec des élections importantes ; les Présidentielles en avril et les Législatives en Juin. Ne boudons pas les urnes, car c'est la seule véritable attitude démocratique afin d'orienter l'avenir de notre pays.

Concernant notre commune, nous poursuivons les améliorations de nos voiries communales, notamment sur la route des Andrieux. Un prochain conseil municipal déterminera les orientations budgétaires pour l'année 2022.

Pour une finalité, à l'horizon 2023-2024, nous commençons, en partenariat avec l'ONF, la DDT et le SDIS, le montage du dossier « défense incendie des forêts » des fermes et des hameaux isolés afin de bénéficier de l'aide Européenne.

Le conseil municipal et moi-même vous adressons très sincèrement nos meilleurs vœux de santé pour vous et vos familles et une pensée chaleureuse et solidaire à tous les personnels de santé qui se démènent au quotidien pour notre bien-être.

**Très bonne et heureuse année à tous.**

Serge AYACHE

## Création d'une Aire de Jeux

Une aire de jeux pour les enfants doit répondre à des considérations et des réglementations spécifiques. Quand nous avons envisagé cet aménagement, souhaitable pour les enfants de Fouillouse, cet aspect de la sécurité a été notre ligne directrice. C'est pourquoi, nous avons souhaité être accompagnés le plus en amont possible, par les services du bureau de contrôle de l'Apave. Chaque élément de jeux doit répondre à un cahier des charges qui doit s'intégrer au dispositif général en termes de sécurité.

Ainsi, au-delà du choix des différents jeux, il a fallu réaménager l'espace en empiétant sur une partie de la cour de l'école et créer des rampes d'accès pour les poussettes et les enfants, refaire l'ensemble des protections et garde-corps de l'enceinte extérieure ; (soit plus de 30 m linéaires) et réaliser une aire de réception pour amortir les chutes occasionnelles autour des jeux. Tout cela, dans la continuité du cheminement des jardins du belvédère, tout en préservant l'identité et la symbolique de l'ancienne école.

Cette aire de jeux permet d'accueillir les enfants de 3 à 12 ans sous la responsabilité des parents ou d'un accompagnateur adulte. Pour compléter cet aménagement et répondre aux loisirs des adolescents et des adultes, un espace table de ping-pong a été installé derrière l'ancienne école, entre l'aire de jeux et le terrain de jeux de boules. L'ensemble des travaux a été réalisé par les entreprises Robin et Chemin de Fouillouse pour un coût d'environ 25 000€ subventionné par la Région et le Département à hauteur de 15 000€.



## Rénovation Du Cimetière

L'un des gros chantiers engagés par la commune de Fouillouse pour cette année 2021 portait sur la rénovation de la partie ancienne du cimetière. Depuis longtemps, il était constaté, après chaque épisode orageux, des dégâts dégradant l'intégrité des concessions. En effet, la topographie du cimetière, édifié sur un terrain particulièrement en pente révélait les limites d'absorption des intempéries. Il était urgent de remédier à notre obligation et à notre volonté de préserver ce lieu de recueillement sensible aux familles de nos défunts. Mais un cimetière est un site particulier qui doit répondre à des attentions et à des réglementations spécifiques.

Ainsi nous nous sommes rapprochés des services de IT05, service d'ingénierie du Département, pour nous accompagner dans cette démarche. Après avoir établi un cahier des charges, nous avons lancé un appel d'offre à candidature d'un bureau d'étude pour proposer différents scénarii possibles selon une enveloppe budgétaire envisagée. C'est le bureau AEV, basé à Micropolis à Gap qui a été retenu pour engager la réflexion avec le Conseil Municipal, fixer les objectifs à atteindre, arrêter la proposition la plus adaptée et lancer un appel d'offre aux entreprises selon un cahier des charges prenant notamment en compte des délais contraints.

En effet, nous tenions absolument que ce chantier de rénovation soit réalisé avant la fin octobre pour pouvoir accueillir dignement les familles à l'occasion de la Toussaint.

Seule, l'entreprise LAGIER de Romette a répondu à l'appel d'offre et compte tenu de leur évaluation, de leur expérience dans ce domaine et surtout de la garantie de respecter les délais, elle a été retenue, malgré un dépassement du budget initialement prévue.

Complétée par des plantations dans la partie nouvelle du cimetière et le columbarium, cette rénovation a été particulièrement appréciée. Quelques éléments de finition, notamment le revêtement dans l'entrée termineront cette opération.

Cette rénovation a été réalisée pour un cout total HT de 58 202,00 €uros, soit 1 002 €uros pour la prestation d'IT 05, 5 200,00 €uros pour le cabinet d'étude AEV et 52 000,00 €uros pour l'entreprise LAGIER. Nous avons obtenu au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 12 439.50 €uros et au titre du Fond de Concours de L'Agglomération Gap-Tallard-Durance la somme de 16 218.77 €uros



## Amélioration des voiries communales

En 2021, la fin de la route de Tournoux a fait l'objet d'une remise en état complète avec, en complément, la création de revers d'eau. Un secteur de la route d'accès à la ferme Mondon a également été repris ainsi que le revêtement du démarrage du chemin perpendiculaire à la Traverse des Noyers.

## Installation de containers Semi-enterrés

A l'initiative de la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, dont c'est la compétence et en collaboration avec le conseil municipal, des containers de tri-sélectif semi-enterrés ont été mis en place à l'extrémité du parking en sortie du cœur de village, direction Sigoyer.

Bien que cela ait bousculé quelques habitudes, cet aménagement permet la gestion du tri sélectif et des ordures ménagères en un même lieu et de manière plus rationnelle.



Les travaux de finitions seront réalisés au printemps.

## Aménagement des jardins Du Belvedere

Situés sur le parking de la mairie, l'espace de pique-nique et la table d'orientation offrent un panorama somptueux sur toute la vallée, les jardins en contrebas n'étaient pratiquement pas accessibles.



Le projet consistait à imaginer un cheminement traversant les jardins et reliant les différents espaces de rencontres ; le bouldrome, la salle des rencontres, la cour de l'ancienne école et la nouvelle aire de jeux. La topographie des lieux devait être prise en compte pour réaliser un cheminement confortable et accessible au plus grand nombre. Ainsi, il a fallu créer des murets de soutènement pour permettre au chemin de serpenter agréablement à travers les plantations variées déjà installées. L'espace de rencontre sera complété d'une table et de bancs en lien avec le bouldrome. Ce dernier a été repris pour permettre deux lignes de jeux. Il permet de rejoindre, d'une part, l'aire de jeux en contournant l'ancienne école et d'autre part la salle des rencontres, la salle du conseil municipal et la cour de l'école. Les travaux ont été réalisés par les entreprises Robin pour toute la partie TP et Chemin pour les garde-corps. Le cout global de l'aménagement représente un montant de 30 000€ subventionné à hauteur de 10 638€ par le conseil régional et de 9000€ par la Préfecture.

## PROJECTION 2022

- ✚ Remplacement des volets des bâtiments communaux  
Nous avons, par le passé, déjà renouvelé certains volets en bois du bâtiment de la mairie par des volets en aluminium avec isolation.  
Constatant la dégradation irrémédiable des autres volets de ce même bâtiment ainsi que ceux du bâtiment de l'ancienne école et dans l'impossibilité de les faire entretenir par notre employé communal compte tenu de la hauteur et des règles de travail en termes de sécurité, nous ferons procéder à leurs remplacements par des volets en aluminium isolés.
- ✚ Nous avons également retenu, pour cette année, l'enfouissement de certains réseaux aériens (électrique et téléphonique) en partenariat avec le Syme 05 et France Télécom en sortie de village, direction de Tallard.
- ✚ La mise en place de coupe affouagère dans les bois communaux du secteur de la pinée est une première sur la commune. Accompagné par l'ONF dans le cadre d'une convention, la piste forestière d'accès depuis le hameau de Tournoux va être réhabilitée. Plusieurs réunions d'information ont eu lieu en 2021 et ont montré l'intérêt d'une douzaine de famille de la commune à profiter pour une somme modique, des bénéfices de cette démarche en réalisant des coupes de bois de chauffage. Chronologiquement, la piste sera refaite au printemps sous maîtrise d'ouvrage de l'ONF ainsi que la détermination des différents lots sur le terrain. Par tirage au sort, des lots seront attribués aux affouagistes qui se sont inscrits en respectant une réglementation bien définie et engagée par convention. Les coupes pourront démarrer à l'automne 2022 pour une durée de deux ans.

## LA VIE COMMUNALE

### Cérémonie du 8 mai

Ce samedi 08 mai s'est tenue la cérémonie commémorative du 76ème anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la seconde guerre mondiale en Europe.

Réunis dans un format restreint, en raison de la crise sanitaire, Serge Ayache était entouré d'élus locaux ainsi que de représentants de l'armée, d'associations patriotiques et de représentant du SDIS.

En toute simplicité et sans les festivités habituelles, la gerbe a été déposée au monument aux morts et nous avons procédé à l'appel des morts pour la France.

Une commémoration sobre, sans public, mais nécessaire pour le devoir de mémoire.



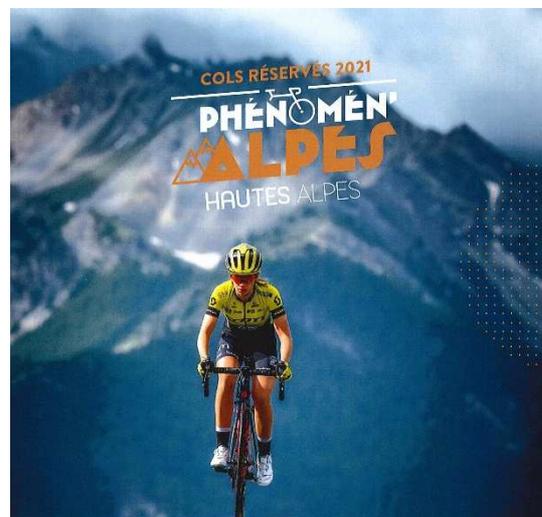
## Cols Réservés

2021

Le dimanche 11 juillet 2021, la pratique du vélo traditionnel et électrique a été mise à l'honneur dans le cadre de l'opération « Cols réservés ». Ainsi, la route départementale 119 depuis la place de la Mairie et la RD 19 depuis le secteur « au-delà du pont » à Sigoyer jusqu'à la table d'orientation à l'entrée de la commune de Lardier-et-Valença a été fermée à la circulation automobile de 9h à 12h.

Plus d'une centaine de cyclistes de tout âge ont pu accéder au col de Foureyssasse dans d'excellentes conditions météo et de sécurité. Ils étaient attendus par un comité de l'Office du Tourisme Gap-Tallard-Vallées et de la commune qui ont offert rafraichissements et encouragements à tous ces sportifs, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

A renouveler en 2022 !



## Rallye Gap Racing



Le 38ème rallye GAP RACING s'est déroulé les 31 juillet et 1<sup>er</sup> Août, avec 2 passages sur notre commune le samedi après-midi. 135 engagés au total pour nous offrir un beau spectacle, malgré le contexte actuel de la crise sanitaire.



Même si le Serrois Damien Oberti monte sur la première marche du podium, les autres places sont occupées par deux fouillousards déjà triple vainqueurs, Romain Roche / Cyril Rossetto et Christophe Barneaud / Marc Barneaud.

Un beau retour pour ces derniers, absents depuis 5 ans du monde du rallye pour raisons professionnelles.

Rendez-vous pris les 13 et 14 Août prochain pour la 39ème édition sur notre canton.

## Cérémonie du 11 Novembre

En ce jour de commémoration du 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918, nous nous sommes réunis autour du monument aux morts afin de rendre hommage aux morts pour la France, avec une pensée particulière à Hubert Germain, dernier compagnon de l'ordre de la libération disparu cette année.

Date importante pour la France : elle fait le lien entre plusieurs guerres, plusieurs époques entre les combattants d'hier et d'aujourd'hui, tous unis dans le patriotisme, le don de soi, l'engagement collectif, le courage et l'honneur.

Après le dépôt de la gerbe et l'appel des morts pour la nation, le cortège s'est rendu à Sigoyer où après la cérémonie, nous avons partagé un verre de l'amitié

Nous remercions tous les habitants de Fouillouse et Sigoyer ainsi que les officiels qui ont pris part à cette commémoration.



## REMERCIEMENTS :



Un grand merci à Elisabeth CHABOT, pour la confection des boules de lavande offertes aux aînés de Fouillouse avec le bulletin municipal.



Cette année encore, nous remercions Marie BARNEAUD qui a joliment décoré l'embranchement de la D119 et de la route de Tournoux



### COMITE DES FETES ET NOËL DES ENFANTS



Le coronavirus, continuant à sévir et suite aux directives sanitaires du gouvernement, le Noël des enfants a dû se tenir à l'extérieur. La journée était froide mais le soleil brillait. A la fin de l'inauguration de l'aire de jeux, les enfants et leurs parents ont pu profiter d'un bon goûter avant que le soleil ne se cache. Nous avons servi sur des tables à l'extérieur, gourmandises, gâteaux divers et variés ; chocolat chaud, jus de fruits chauds, boissons fraîches et vin chaud pour les adultes. Après s'être restaurés, les enfants sont tous partis inaugurer à leur tour les différents jeux.

Puis, le Père Noël est apparu avec sa hotte remplie de friandises. Chaque enfant est entré individuellement dans la salle pour recevoir son petit cadeau, des mains du Père Noël près du sapin. Merci à notre Père Noël d'être toujours fidèle à sa mission annuelle. Merci aux parents qui ont bien voulu accompagner leurs enfants et merci aussi aux personnes qui ont participé à l'organisation et la réalisation de cette manifestation réussie malgré toutes les contraintes.

Nous traversons une période bien difficile pour se retrouver.

De ce fait le comité des fêtes n'a malheureusement pas pu vous convier à ces animations annuelles.

Nous espérons vous retrouver très bientôt.



### DISTRIBUTION DES COLIS DE NOEL AUX AINES DE FOUILLOUSE

C'est avec frustration que nous avons eu le plaisir de rencontrer les aînés de Fouillouse à l'occasion de la distribution de leur colis de Noël. En effet, les conditions sanitaires ne nous ont pas permis de les inviter à un moment de convivialité et de rencontre intergénérationnel, comme nous l'avions fait auparavant, ni de nous attarder à leur domicile. Espérons que des temps meilleurs le permettront à nouveau à l'avenir !



## **CLUB DE L'AMITIE**

Pour la deuxième année consécutive, afin d'être raisonnables et responsables, nous n'avons pu organiser aucune rencontre.

Nous avons simplement profité d'une période un peu plus calme, coté covid 19, pour faire notre assemblée générale et nous retrouver en comité un peu réduit autour d'un bon repas.

Notre club s'est enrichi cette année de trois nouveaux adhérents que nous accueillons avec plaisir.

Nous espérons tous que l'année 2022 sera fatale au coronavirus afin que nous puissions revivre normale ment et reprendre nos activités et nos moments de partage bien agréables.

A tous, nous souhaitons tous nos vœux pour vivre une meilleure année et une meilleure santé surtout.



## **Association Communale de Chasse Agréée « ACCA » DIANE DE COMBE**



La saison de chasse touche à sa fin. Ce fut une année fructueuse grâce aux nombreux gibiers tels que sangliers, chevreuils, faisans.

L'équipe des chasseurs de sangliers, quant à elle, toujours à l'écoute des agriculteurs, a prélevé une trentaine d'animaux.

La crise sanitaire ne nous a malheureusement pas permise de nous retrouver autour d'un bon repas. Mais ce n'est que partie remise !!

La société de chasse souhaite une belle et heureuse année aux Fouillousards et remercie la mairie pour sa contribution à la bonne marche de notre association.



## LE TRI DES EMBALLAGES !!

Avant, de nombreux déchets plastiques et métalliques étaient au bout de leur vie : jetés à la poubelle... Mais ça, c'était avant !

Les consignes de tri se simplifient pour les bacs, colonnes ou conteneurs jaunes :

- Pour les emballages en papier-carton et les briques alimentaires : Aucun changement ! Tous ces types d'emballages vont au tri sélectif.
- Pour les emballages en plastique : Tous sans exception sont désormais acceptés. En plus des bouteilles et flacons, on trie désormais le cellophane, les sacs, sachets, barquettes, blisters, emballages polystyrène, pots de crème, de yaourts, tubes de dentifrice ...
- Pour les emballages métalliques : En plus des couvercles et boîtes de conserve et des canettes, on trie désormais les capsules métalliques de café ou thé, les capsules de bouteilles, les emballages souples (compotes par exemple), les tubes de crèmes, les boules de papiers aluminium, les entourages de bougies ...

Tous ces nouveaux emballages sont maintenant recyclables grâce au travail commun de recherche des acteurs du tri, de la collecte et du recyclage, qui ont trouvé les solutions et les débouchés de valorisation qui manquaient. De son côté, le centre de tri de Manosque (duquel nous dépendons), a subi une modernisation importante permettant de s'adapter à ces évolutions.

Aujourd'hui, tout est donc réuni pour une simplification majeure du geste de tri.

Plus d'hésitation possible... mais attention : seuls les emballages sont concernés, **aucun objet quel que soit le matériau, ne doit être déposé dans les équipements de collecte du tri sélectif !**



**ATTENTION...**

**NOUVEAUX HORAIRES DES MESSES...**



**A COMPTER DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2022**

	1 <sup>ère</sup> semaine	2 <sup>ème</sup> semaine	3 <sup>ème</sup> semaine	4 <sup>ème</sup> semaine	5 <sup>ème</sup> semaine
<b>Jeudi 18h</b>	Rochebrune	Bréziers	Lettret	Théus	Tallard
<b>Samedi 9h15</b>	Tallard	Sigoyer	Fouillouse	Châteauvieux	Lettret
<b>Samedi 17h</b>	Sigoyer	Théus **		Bréziers **	La Garde **
<b>Samedi 18h30</b>	Lettret	Espinasses/Rousset*	Châteauvieux	Remollon	Piégut **
<b>Dimanche 9h15</b>	Remollon	Rochebrune	Espinasses/Rousset*	Fouillouse	Venterol
<b>Dimanche 11h</b>	Tallard	Tallard	Tallard	Tallard	Tallard

\*entre Pâques et Toussaint Espinasses et entre Toussaint et Rameaux Rousset les Ceilliers

\*\* de Pâques à Toussaint

**Lundi / Mardi / Vendredi 18h Tallard**  
**Mercredi 9h Tallard**

**Jeudi** (voir tableau)

**Samedi** (voir tableau)

**Presbytère**

**Père Mickaël FONTAINE**

**1 place Richard Duchamblo**

**05130 TALLARD**



**04.92.54.05.16**



**[paroisse.tallard@diocesedegap.com](mailto:paroisse.tallard@diocesedegap.com)**

## INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les prochains scrutins sont l'élection présidentielle (dimanches 10 et 24 avril 2022) et les élections législatives (dimanches 12 et 19 juin 2022).

L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au mercredi 4 mai 2022 pour les élections législatives.

Un service en ligne vous permet de vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote : [accéder à ce service](#).

**Comment s'inscrire en ligne sur les listes électorales ?**

-  **01** Je me rends sur le téléservice en ligne à l'adresse [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) dans la rubrique « Élections »
-  **02** Je crée mon compte personnel service-public (ou je m'identifie via FranceConnect)
-  **03** Je rentre mes informations personnelles et j'indique le code postal de la commune où je souhaite m'inscrire
-  **04** Je fournis les informations et pièces justificatives\* demandées, soit numérisées, soit par voie postale

\* Pièce d'identité et justificatif de domicile

## PROCURATIONS ELECTIONS 2022

**Ce qui change pour l'électeur à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 :**

À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B.

**LES PROCURATIONS  
ÉLECTIONS 2022**  
PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

**CE QUI CHANGE  
À COMPTER  
DE JANVIER 2022**

  
MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR  
Égalité  
Territoires



Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs. Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

**Ce qui change pour l'électeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration ; si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

**Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies**

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées ; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

**Ce qui change pour les communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

- L'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit la « déterritorialisation des procurations » entre en vigueur : mandant et mandataire ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même commune.
- **Toutes les procurations** (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) **sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU)** : les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés.
- Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon automatique.
- Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.

**Attention :** pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable!

## LE GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme)

Déposez vos demandes d'autorisation d'urbanisme en ligne ! Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), c'est possible.

**Nouveau : à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022**, vous pourrez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique en vous connectant sur le site dédié au GNAU. Grâce à cette plateforme de dépôt en ligne, vous n'aurez donc plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier, ni à la poste pour récupérer vos courriers en recommandé, les relations avec l'administration seront ainsi simplifiées et accélérées. Si vous déposez un dossier en format numérique et qu'il est incomplet, vous devrez uniquement le compléter via le GNAU sous format numérique.

**Important :** Il est à noter que pour les personnes qui n'ont pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil ; il sera toujours possible de déposer en format papier le dossier en Mairie ou de l'adresser par courrier.

# ETAT CIVIL ANNEE 2021

Informations données suivants les actes et les avis reçus en mairie à la date d'impression.

**Fouillouse** compte aujourd'hui près de 250 habitants.

## Décès :

Mme PIVERT

Mme BONTEMPS

Sincères condoléances aux familles.

## Naissances :

Léo PERRIER 06 Mars 2021

Emy SERRES-GIRAUD 05 Avril 2021

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

## BIENVENUE aux nouveaux habitants :



Nous avons accueilli :

M. et Mme Martin, M. et Mme Lopez, M. et Mme Bourreau-Baille,  
M. et Mme Fléchon, M. et Mme Gaillard, M. et Mme Liéval

Nous leur souhaitons une belle installation et beaucoup de plaisir à partager la vie de notre village et de ses habitants.



## La mairie de Fouillouse vous accueille

Le lundi de 10h à 13h  
et de 16h à 19h.

Le jeudi de 10h à 13h  
et de 14h à 17h30.(télétravail)

*Pour prendre en compte les directives gouvernementales liées à la pandémie, en encourageant le télétravail, les horaires d'ouverture au public se sont adaptés à cette nouvelle mesure.*

Permanence du maire le lundi de 17h à 19h.

Tel : **04.92.54.14.23**

Mail : [secretariat@mairie-fouillouse05.fr](mailto:secretariat@mairie-fouillouse05.fr)

[www.mairie-fouillouse05.fr](http://www.mairie-fouillouse05.fr)



**Nouveau** : En cas de fuite ou de problème de conduite d'eau, merci de contacter directement le service d'astreinte OdAlp opéré par VEOLIA 24/24 et 7/7 au : 06.09.88.21.41

<b>Gendarmerie de la Saulce :</b>	<b>04.92.54.20.05</b>
<b>Cabinet Médical de Tallard :</b>	<b>04.92.54.10.01</b>
<b>Maison Médicale de garde Gap :</b>	<b>04.92.52.28.15</b>
<b>Centre Hospitalier de Gap :</b>	<b>04.92.40.61.61</b>
<b>Pharmacie de Tallard :</b>	<b>04.92.54.12.92</b>
<b>Pharmacie de La Saulce :</b>	<b>04.92.54.12.25</b>
<b>Ambulances Alpine Tallard :</b>	<b>04.92.53.79.79</b>
<b>Infirmières :</b>	<b>04.92.54.17.97</b>
<b>Centre anti-poison de Marseille</b>	<b>04.91.72.25.25</b>
<b>Dépannage ERDF :</b>	<b>09 726 750 05</b>
<b>Trésor Public TALLARD :</b>	<b>04.92.54.10.49</b>
<b>Ecole St Exupéry :</b>	<b>04.92.54.10.71</b>
<b>Ecole St Agnès :</b>	<b>04.92. 54.00.74</b>
<b>Collège Marie Marvingt :</b>	<b>04.92.54.56.50</b>



SAMU



Police  
Gendarmerie



Pompier



Toutes  
urgences

### Déchetterie : « Les Piles »

**04.92.54.27.29**

Ouverture :

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h  
à 12h et de 14h à 18h. (\* 17h)

Mardi et jeudi de 14h à 18h. (\* 17h)

(\*): Fermeture à 17h

du 15 novembre au 15 mars !



SERVICES ADMINISTRATIFS / SIEGE

Campus des 3 fontaines- 2 ancienne route de Veynes

BP92 – 05007 GAP cedex

Tél 04 92 53 24 24

Mail. [contact@agglo-gap.fr](mailto:contact@agglo-gap.fr)